

our de "Verbatim"

d a que itali livre ine usé sses tion

l'ex-président de la Banque Européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) fait l'objet d'autres accusations.

M. Wiesel ajoute que le chef de l'Etat, qui n'a fait aucun commentaire public sur cette affaire, et lui-même espèrent publier leur propre recueil d'entretiens, mais que ce sera difficile et qu'ils auront du mal à éviter "de donner l'impression de (se) plagier (eux)-mêmes".

Verbatim, livre témoignage sur la période où Jacques Attali était conseiller spécial du chef de l'Etat à l'Elysée, suscite depuis plusieurs mois une polémique avec M. Wiesel et l'éditrice Odile Jacob. Cette-dernière accuse son auteur

d'avoir emprunté une quarantaine d'extraits d'entretiens entre MM. Mitterrand et Wiesel qu'elle devait publier.

Jacques Attali a affirmé pour sa part qu'il avait informé M. Wiesel de son intention d'utiliser dans son livre des entretiens entre les deux hommes, ce que conteste Elie Wiesel. Pour obtenir réparation, le prix Nobel a réclamé, en mai dernier, le retrait de la vente de Verbatim, la suppression des passages en cause et "des excuses publiques" de la part de l'ancien conseiller.

Mais hier, dans l'entourage proche de l'ancien conseiller spécial du chef de l'Etat, Jacques Attali, on indiquait que ce dernier n'avait été saisi "d'aucune demande d'aucune sorte par le président François Mitterrand,

qui n'entend pas se mêler de ce différend".

Même réponse du côté de l'éditeur, les Editions Fayard qui affirmaient hier n'avoir reçu aucune indication du président François Mitterrand pour un retrait de l'ouvrage Verbatim de Jacques Attali.

"Ni les Editions Fayard ni Jacques Attali n'ont reçu la moindre indication du président de la République qui puisse en rien corroborer les déclarations faites par M. Wiesel à propos de Verbatim et d'une demande de retrait de l'ouvrage dans les librairies", affirme l'éditeur dans un communiqué. A l'Elysée, on se refusait hier à tout commentaire sur les dernières déclarations de M. Wiesel.

PROTHÈSE DENTAIRE ASSISTÉE PAR ORDINATEUR

Le « flop » d'une belle aventure industrielle

seille r, de s des

port s. des s un "la grec

.000

nces

é, en ns de tout

(APS) lle va partis pour-

son

ce de vir le peine tion. at du it une Code nné le

A ir conditionné et silence que nul chuintement de turbine ne vient troubler. Nous sommes loin de l'atmosphère de l'atelier du prothésiste dentaire classique. L'essentiel du travail se fait ici sur écran. Un jeu d'enfant pour Jean-Michel Pivard, prothésiste dentaire à Vienne, l'un des premiers et certainement l'un des plus performants dans l'utilisation de ce procédé, commercialisé par la société Sopha-Bioconcept, qui permet de fabriquer des prothèses dentaires sur ordinateur.

Totalement nouvelle, cette méthode high-tech aurait pu avoir un bel avenir à l'exportation. Le produit aurait pu aller envahir les marchés allemand et américain. Seulement l'histoire financière et commerciale de ce nouveau système de conception et de fabrication assistées par ordinateur de prothèses dentaires risque en fait de se dérouler à l'étranger.

RETOUR SUR IMAGE

C'est François Duret, un Grenoblois, aujourd'hui émigré dans une université californienne, qui a le premier l'idée du procédé. En mars 1991, la société Henson qui cherche à exploiter l'idée dépose son bilan. « On a peut-être trop parlé du produit, alors qu'il n'était pas encore au point, explique Jean-Marc Cannamélas, directeur commercial de Sopha-Bioconcept, la société qui va reprendre l'invention ».

François Blamont, P.-D.G. de Sopha

Médical, maison mère de Sopha-Bioconcept considère que le produit possède des potentialités intéressantes susceptibles de développements sur les marchés mondiaux. Il parle d'investir 15 millions de francs en recherche et développement. Tout est prêt pour que l'expérience de la jeune société viennoise réussisse là où celle d'Henson a échoué. Aidée par le comité interministériel pour la restructuration industrielle Sopha-Bioconcept s'installe donc à Vienne dans une usine-relais.

Deux ans après, à l'heure où deux de ses nouveautés, les systèmes Cad-Cam - usage automatique des prothèses dentaires - et Biotron - outil d'intervention chirurgicale sophistiqué - arrivent sur le marché, Bio-Bioconcept ne peut financièrement plus suivre; même si commercialement cela démarre bien. Son chiffre d'affaire a été de 6 millions de francs en 1992, et le prévisionnel 93 atteint 30 millions de francs. Il ne lui faudrait qu'un petit coup de pouce pour franchir ce gué. Ce sont les dissensions au sein de l'actionariat du groupe Sopha qui ont fini par entraîner son dépôt de bilan. Le redressement judiciaire n'aboutit pas, et fin juin, la liquidation est signifiée.

ENFIN OPÉRATIONNEL

« Le système était enfin opérationnel, explique avec une pointe de regret dans la

voix, Jean-Michel Pivard. Après bien des améliorations, il fonctionnait parfaitement. Et il donnait des produits de haute qualité. Des prothèses « full céramique » bien meilleures que celles produites artisanalement. L'informatique a permis des avancées exceptionnelles. Le métier de prothésiste dentaire n'est plus le même aujourd'hui, grâce à cette découverte. Il est enfin entré dans l'ère du XXI^e siècle.

« Le Cad-Cam comme le Biotron, affirme M. Cannamélas sont des produits viables. Pour le premier, il faudrait encore quelques développements pour l'adapter à la fabrication de bridges et d'inlays ».

Quel avenir aujourd'hui où la liquidation est prononcée pour le Cad-Cam? On parle du combat juridique mené par l'inventeur François Duret pour récupérer pleinement ses brevets et traiter avec un groupe japonais.

Député de la circonscription, Bernard Saugé se bat pour que les brevets restent français: « On est actuellement dans une phase critique, mais il faut continuer à rechercher une solution viable pour toutes les parties, ceux qui ont conçu le produit, comme ceux qui lui ont fait confiance ».

Maire de Vienne, Louis Mermaz est l'un des premiers à avoir ouvert ses portes aux gens de Sopha-Bioconcept.

NSUEL

Valeurs	Cours préc.	Cours ouvert.	Cours clôture	% (1) + -

COMPTANT PARIS

SECOND VALEURS

Rachat

Emission

RÉDACTION-PUBLICITÉ :
9, rue Simon-Maupin, 69002 Lyon
Tél. : 78-42-30-60

Exploitant l'invention d'un dentiste isérois

Sopha Bioconcept en difficulté

Les meilleures idées ne sont pas toujours les plus lucratives. Ainsi de l'ingénieux système de conception et de fabrication assistées par ordinateur (CFAO) de prothèses dentaires, imaginé, au début des années 70, par un dentiste dauphinois, M. François Duret. Alors procédé, permettant l'usage de couronnes en un temps record à partir d'une empreinte optique et d'un traitement numérique, avait d'abord séduit le groupe lyonnais de construction électrique et électronique Hennessy. Pour l'exploiter, celui-ci avait créé à Vienne (Isère), en janvier 1984, la société Hennessy International. Mais, dépassée par des coûts de commercialisation dont elle n'avait pas prévu l'ampleur, l'entreprise avait été placée en redressement judiciaire, en février 1991 (« le Monde Rhône-Alpes » du 5 mai 1991).

Des partenaires recherchés

Au mois d'avril de la même année, le groupe Sopha, employant plus de 500 personnes dans des activités industrielles et de services au secteur de la santé, se laissait tenter, à son tour, et laissait à son tour, il créait une filiale, Sopha Bioconcept, qui reprendrait les actifs d'Hennessy et neuf de ses salariés et portait progressivement son effectif à 49 personnes, inaugurant à Vienne, début 1993, des locaux flamboyants... Avant de licencier huit de ses employés et d'être assignés par

VIENNE ▼

Le groupe Sopha réagit

Après notre information, parue hier, concernant la procédure de redressement judiciaire dont l'entreprise Sopha Bioconcept a fait l'objet mardi dernier au Tribunal de Commerce de Vienne, le groupe Sopha a tenu à apporter les précisions suivantes :

"La mise en redressement judiciaire est un acte de gestion dont la finalité est la poursuite de l'activité et la sauvegarde des emplois, dans le cadre d'une entreprise saine soumise à des difficultés financières conjoncturelles.

Sopha Bioconcept est très clairement dans cette situation : ses produits, destinés aux dentistes et aux prothésistes, sont aujourd'hui parfaitement fabriqués, notamment le système de fabrication de prothèses dentaires assistée par ordinateur.

Le marché est pleinement réceptif à la qualité et aux performances de ces produits comme en témoignent d'ailleurs les clients et utilisateurs. Le carnet de commandes et les contacts commerciaux en cours (en France, aux U.S.A. et dans les pays de l'Europe du Nord), attestent que l'entreprise est, désormais, capable d'autofinancer son activité.

Le groupe Sopha dont le métier est de conduire des innovations dans le

domaine de la santé, jusqu'au stade industriel, a donc entamé depuis le début 1993, différents contacts pour associer à Sopha Bioconcept d'autres partenaires financiers et industriels, ces discussions sont en cours et doivent aboutir dans les prochaines semaines.

Par ailleurs compte tenu de l'importance des investissements faits depuis la créations de Sopha Bioconcept, en 1991, le groupe Sopha a cherché des financements relais et des solutions de court terme pour apporter à l'entreprise les moyens de ses ambitions, la décision du tribunal de commerce s'inscrit dans ce cadre.

C'est pourquoi il apparaît aujourd'hui nécessaire de réaffirmer que l'avenir de Sopha Bioconcept la poursuite de la commercialisation de ses différents produits et son implantation à Vienne ne sont pas mis en cause par la procédure actuellement en cours. Bien au contraire, comme l'expliquait en janvier dernier François Blamont, président du groupe Sopha, la société Sopha Concept est maintenant dans une phase de conquête des parts de marché, tant en France que dans les différents pays vers lesquels elle exporte ses produits. ■

D.L. 28/03/93

À la faveur d'une augmentation de capital
de 100 millions de francs

Sopha Medical est repris par CEA Industrie

Le «sauveteur» de Sopha Medical restera dans les annales. Après de longues semaines d'incertitude et de conflit ouvert, les actionnaires de cette société spécialisée dans l'imagerie médicale, à savoir la Madelaine de participation, holding du fondateur, M. François Blancard, le groupe public CEA Industrie et les fonds de capital risque des banques BNP, CIC et Suez, sont parvenus à un accord de restructuration. La nouvelle a été annoncée mardi 30 mars par un communiqué du CEA Industrie, pré-

Le cession des parts de la Madelaine, qualifiée de «vente ferme à paiement différé» par le directeur financier de la holding industrielle du CEA, M. Denis Piel, est en fait une assise de clauses de retour à meilleure fortune. Les banquiers d'exploitation et les fournisseurs ont accepté d'abandonner 40 millions de francs de créances et de décaler un montant sur 20 millions d'engagements supplémentaires.

Sopha Medical a réalisé, l'an passé, un chiffre d'affaires de 430 millions de francs, dont 50 % aux États-Unis. Une diversification plus collante que prévu dans l'IRM (imagerie par résonance magnétique) via sa filiale Sopha Imaging et des gels de commandes (un certain nombre de commandes ont été différées en France à la suite de l'affaire Ingaret) devraient mettre la société «dans le rouge», pour un montant évalué entre 50 et 50 millions de francs. Numéro trois mondial de l'imagerie médicale, avec derrière Siemens et General Electric, mais devant Philips, Hitachi et Toshiba.

C. M.

Exploitant l'invention d'un dentiste isérois

Sopha Bioconcept en difficulté

Les meilleures idées ne sont pas toujours les plus lucratives. Ainsi de l'ingénieux système de conception et de fabrication assistées par ordinateur (CAO) de problèmes dentaires, imaginé au début des années 70, par un dentiste d'ampnois, M. François Duret. Alors qu'il était en train de développer la qualité de «révolutionnaire», son procédé permettait l'usinage de couronnes en un temps record et d'un traitement numérique et d'abord sérial, le groupe lyonnais de construction électrique et électronique Hispanoquin. Pour espérer, celui-ci avait créé à Vienne (Isère), en janvier 1984, la société Henson International. Mais, dépassée par des coûts de commercialisation dont elle n'avait pas prévu l'ampleur, l'entreprise avait été placée en redressement judiciaire, en février 1991 («le Monde Rhône-Alpes» du 5 mai 1991).

Des partenaires recherchés

An mois d'avril de la même année, le groupe Sopha, employant plus de 500 personnes dans des activités industrielles et de services du secteur de la santé, se laissait tenter, à son tour, il créait une filiale, Sopha Bioconcept, qui reprendrait les actifs d'Henson et grossièrement son effectif à 43 personnes, inaugurant à Vienne, début 1993, des locaux flamboyants... Avant de licencier huit de ses employés et d'être assignés, par

l'URSSAF, devant le tribunal de commerce, qui, le 23 mars, prononçait sa mise en redressement judiciaire, avec un passif estimé entre 2 et 3 millions de francs.

Sopha Bioconcept, qui tablait sur un chiffre d'affaires de 9 millions de francs en 1992, n'en a finalement réalisé que 4. «Le marché est extrêmement rétif à la qualité et aux performances de nos produits», assure pourtant la direction de la société, qui indique avoir déjà livré cinq appareils (trois en France et deux aux États-Unis) d'une valeur nominale de 800 000 à 1 million de francs, disposer d'un carnet d'une douzaine de commandes et se trouver en négociations pour une vingtaine d'autres. Mais elle reconnaît avoir mésestimé le temps et les investissements - le groupe Sopha a injecté, au total, 38 millions de francs dans sa filiale - nécessaires au développement d'un système qui, affirmé-t-elle, est désormais finalisé.

Le tribunal de commerce de Vienne doit se prononcer le 27 avril sur l'avenir de la société. Celle-ci espère avoir trouvé pour l'épauler, d'ici là, un ou plusieurs partenaires industriels ou financiers, avec lesquels elle affirme être en contact depuis plusieurs semaines. Mais il n'est pas exclu que se manifestent aussi des candidats reprenant, comme l'avait fait par exemple, lors du dépôt de bilan d'Henson, l'allemand Siemens, qui développe un produit concu-

P. L. H.

Fax émis par : 76482549

SCM DENTAIRE

RADIALL S.A / DIVISION COAX
642 Rue Emile Romanet - Centre'Alp - BP 35
38340 VOREPPE

DE/FROM : B. MANEF.
DATE : 23 Feb.
OBJET/SUBJECT :
COPIE/COPY :
A/TO : 76.48.46.
STE/COMPANY :

VIENNE ▼

D.L. 25/03/95

Sopha Bioconcept en redressement judiciaire

L'entreprise installée à Vienne de réalisations de prothèses dentaires assistées par ordinateur Sopha Bioconcept, a été mise en redressement judiciaire mardi par le tribunal de commerce de Vienne sur assignation d'un créancier.

La poursuite d'activité a été autorisée pour permettre l'enquête jusqu'au 27 avril. M^e Dutilleul a été nommé administrateur judiciaire et M^e Billoud représentant des créanciers.

L'entreprise emploie 43 personnes. Il y a presque 2 ans que le groupe Sopha avait racheté Hensson International, devenu depuis Sopha Bioconcept.

Cette mise en redressement judiciaire intervient alors que l'entreprise est en cours de négociation pour consolider sa position financière avec l'entrée de nouveaux partenaires. Il semblerait que ce redressement ne soit pas non plus sans lien avec le refus du CIRT (Crédit interministériel de restructuration industrielle) d'accorder un crédit relais à l'entreprise jusqu'à l'été.

La direction se déclarait hier confiante arguant notamment de la vente de 5 appareils au cours des 4 derniers mois, alors que 10 à 12 autres figurent sur les carnets de commande actuellement.

cf Les Echos du 23/02.

◆ Matériel dentaire

Sopha Bioconcept trouve sa rentabilité

De notre correspondant.

◆ Né de la reprise en mars 1991 de Hensson International par le groupe Sopha (500 personnes et 700 millions de francs de chiffre d'affaires), Sopha Bioconcept trouve progressivement sa rentabilité. Spécialisé dans la CFAO dentaire, Hensson International, implanté à Vienne (Isère), avait été acculé au dépôt de bilan en raison des énormes dépenses engagées pour la recherche. « Nous visons aujourd'hui les premiers profits pour 1994 », a indiqué François Blamont, PDG du groupe Sopha, à l'occasion de l'inauguration des nouveaux locaux à Vienne.

Le groupe a investi 35 millions de francs dans Sopha Bioconcept, qui a créé 34 emplois. En 1992, Sopha Bioconcept a enregistré 10 millions de francs de commandes, et table sur 40 à 50 millions de francs de chiffre d'affaires en 1993, puis 100 millions de francs en 1994. « On pourra alors présenter le dossier à des capital-développeurs », ajoute François Blamont. La croissance attendue passe avant tout par la conquête des marchés étrangers, en priorité nord-américains, suédois et allemands.

JAM

RESSE

REVUE DE PRESSE

REVU

N° 56 : PhM

Mercredi 24 mars 1993

SAUVETAGE EN VUE POUR SOPHA MEDICAL

Le tribunal de Commerce de Paris a accordé hier, mardi, un nouveau sursis aux actionnaires de la société Sopha Médical afin, annonce l'AFP, que soit mise "la dernière main à une augmentation de capital susceptible de sauver l'une des dernières sociétés françaises spécialisées dans l'imagerie médicale". Cet accord, selon l'Agence, "devrait aboutir à la prise de contrôle largement majoritaire de Sopha Médical par CEA-Industrie, qui détiendrait pour le moment 34 % du capital". La Tribune Desfossés précise qu'ainsi Sopha Médical "devrait éviter le dépôt de bilan". Pour sa part, Le Figaro croit savoir que l'augmentation de capital décidée par les actionnaires pour remettre à flot la société serait de l'ordre "d'une centaine de millions de francs". (AFP, La Tribune Desfossés, Le Figaro)

COREE DU NORD : PAS DE COMPROMIS SUR LA QUESTION NUCLEAIRE, INDIQUENT LES OCCIDENTAUX

24 Le Monde • Mardi 9 mars 1993 ••

VIE DES ENTREPRISES

Un dossier examiné par le tribunal de commerce de Paris

Crise d'actionnaires autour de Sopha Medical

Le tribunal de commerce de Paris devrait se prononcer, mardi 9 mars, en milieu de matinée, sur Sopha Medical, société spécialisée dans l'imagerie médicale, dont l'avenir est hypothéqué par un querrelle entre ses deux actionnaires principaux, la Madeleine de Participation dirigée par M. François Blamont et le CEA-Industrie.

L'atmosphère était discrètement assassine. Elle l'est désormais ouvertement. Depuis septembre 1992, les actionnaires de Sopha Medical se jettent à la tête expertises, évaluations, promesses prêtées et engagements non tenus. Bref, ils se déchirent autour d'une augmentation de capital rendue nécessaire par les difficultés rencontrées par la société à partir du second semestre 1992.

Actionnaire à hauteur de 34 % de Sopha Medical, le CEA - industrie affirme avoir découvert, à l'automne 1992, une situation financière brutalement très dégradée, sans rapport avec les éléments fournis jusqu'à présent par les dirigeants de la société. Une série d'audits commandés par le CEA-I au cabinet Mazars aurait laissé présager d'une perte d'exploitation d'une trentaine de millions de francs pour Sopha Im-

Se basant sur ces expertises, le CEA-I évaluait, il y a un peu plus d'un mois, à 100 millions de francs la somme nécessaire pour recapitaliser la société et lui permettre de faire face à ses difficultés de trésorerie. 100 millions, c'est très exactement le double de l'augmentation de capital prévue en septembre qui était de 50 millions. Les banques (Banexi, Suez, CIC), actionnaires de Sopha Medical «tiquent».

La Madeleine de participation, holding dirigé par le fondateur de Sopha Medical, M. François Blamont, qui possède 39,8 % du capital de la société et une majorité en voix au conseil d'administration, conteste les évaluations du CEA-Industrie. Elle annonce qu'elle ne pourra pas suivre et demande au CEA-I de jouer son rôle d'opérateur industriel, conformément aux engagements que ce holding aurait pris en septembre 1991, au moment de son entrée dans la société.

Pour le moment, l'impassé est total. Le tribunal de commerce devra, mardi 9 mars, trancher sur un dossier plutôt embrouillé. Sopha Medical, dont le chiffre d'affaires est de l'ordre de 430 millions de francs

DENTISTERIE

Prothèses de dents par ordinateur

Une nouvelle technique mise au point dans une
entreprise de Vienne

Vienne (Isère) est devenue le berceau du système baptisé CAD/CAM de production de prothèses dentaires par ordinateur, fabriqué par l'entreprise Sopha-Bloconcept et dont le second utilisateur en France n'est autre qu'un Viennois.

Un système en pleine évolution qui, pour le moment, reste complémentaire de la fabrication traditionnelle des dents artificielles à la main. Mais un système qui, d'après son constructeur et ses utilisateurs, « va tout changer dans le monde des fausses dents ». Les patients des quelque 38 000 dentistes de France, qui s'installent tranquillement dans les fauteuils confortables des cabinets, ne se doutent pas du degré élevé de technologie que vont désormais comporter leurs fausses dents. Pourtant, ils se rendront compte de la différence sur le plan esthétique avec des prothèses qui seront de plus en plus proches de la réalité, mais également grâce au confort qu'apportera le

titane, un nouveau métal utilisé par le CAD/CAM.

AU MICRON PRÈS

Finis les décolllements de gencives et autres désagréments puisque le titane est un métal bio-compatible avec la chair humaine. Côté coulées, le CAD/CAM est un véritable laboratoire robotisé. Le prothésiste place l'empreinte de la dentition en plâtre, réalisée par le dentiste, sous la caméra laser qui prend des mesures de chaque dent, de chaque espace et de chaque cavité au micron près. Mesures qui sont ensuite transmises à un ordinateur qui fait apparaître à l'écran le détail de la bouche, en quatre dimensions. Grâce aux programmes de l'ordinateur, le prothésiste fabrique lui-même la dent dont les caractéristiques définitives sont transmises au robot, qui sculptera la dent demandée dans un bloc de céramique, à l'aide de minuscules outils.

LE DR OZÈS DE LYON